

PROCÈS-VERBAL

Conseil Municipal du jeudi 23 avril 2026

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 26 mars 2026
2. Décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de la délibération 16.03.2026
3. Délibération concernant la désignation d'un représentant CNAS
4. Délibération concernant la désignation d'un représentant Sarthe Habitat
5. Délibération concernant la désignation des contribuables pour la CCID
6. Délibération donnant mandat au Centre de Gestion concernant l'assurance statutaire
7. Questions et informations diverses

L'an deux mille vingt-six, le jeudi vingt-trois avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Souillé, légalement convoqué s'est réuni à la mairie de Souillé, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jacky PELLIEUX, Maire de la commune.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de Conseillers en exercice	Nombre de Conseillers présents	Nombre de votants
17/04/2026	17/04/2026	15	14	15

Présents : Jacky PELLIEUX – Maire, Stéphanie LEFEVRE – 1^{ère} adjointe, Aymeric LEPELTIER, Olivia LHOMME, Vincent MORLET, Charline LE ROY, Christiane VAUCEL, Dorothée ROUSSEAU, Damien LAUDEREAU, Michel LEBRETON, Christelle LEPARC – Conseillers Municipaux.

Arrivée de Monsieur Dominique COLAS à 20h43 (présent à toutes les délibérations).

Arrivée de Messieurs Sébastien LEVÉ et Guillaume CANTIN à 21h31 (présents à toutes les délibérations).

Excusés : Sophie GAUDINIÈRE (donne pouvoir à Charline LE ROY)

Absents : -

Secrétaire de séance : Stéphanie LEFEVRE

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 20h40

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils approuvent l'ajout de trois délibérations à l'ordre du jour :

- **Délibération concernant le remboursement d'un élu ayant effectué un achat pour le compte de la commune**
- **Délibération concernant la désignation des délégués CLECT**
- **Délibération concernant une demande de financement pour un projet de fresque**

À l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'ajout des délibérations énoncées.

1- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 26 mars 2026

APPROUVE	POUR : 15	CONTRE :	ABSTENTION :
-----------------	------------------	-----------------	---------------------

2- Délibération 23.04.2026 : remboursement d'un élu ayant effectué un achat pour le compte de la commune

Monsieur Morlet s'est déplacé dans le magasin « Bricoman » pour effectuer un achat concernant les travaux sur la commune. La mise en place de l'habilitation des personnes pouvant retirer de la marchandise dans ce magasin n'étant pas effective au moment de l'achat, Monsieur Morlet a payé le matériel. Il convient donc de le rembourser.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Décide à l'unanimité de rembourser Monsieur Morlet la somme de 219.11 €.

Charge Monsieur le Maire d'établir le mandat correspondant.

APPROUVE	POUR : 15	CONTRE :	ABSTENTION :
-----------------	------------------	-----------------	---------------------

3- Délibération 24.04.2026 : désignation des délégués CLECT : Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées

Vu le Code Général des Impôts,

Considérant que dans le cadre du renouvellement des conseils municipaux et communautaires, il est nécessaire de procéder à la désignation des membres de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) pour la mandature à venir,

Considérant que le représentant de la commune au sein de la CLECT doit être désigné par le conseil municipal parmi ses membres,

Monsieur le Maire propose de se désigner lui-même représentant de la commune au sein de la CLECT et Monsieur Guillaume CANTIN en tant que suppléant, étant tous deux les élus communautaires.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents,

De désigner Monsieur Jacky PELLIEUX délégué titulaire de la CLECT et Monsieur Guillaume CANTIN suppléant.

APPROUVE	POUR : 15	CONTRE :	ABSTENTION :
-----------------	------------------	-----------------	---------------------

4- Décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de la délibération 16.03.2026

Point 4 : marché et accords-cadres

N°décision	Type de contrat	Date de signature	Montant TTC	Fournisseur	Objet	Date présentation CM
1	Devis	01/04/2026	225.72 €	ONEKOVER	Housse table tennis de table	23/04/2026
2	Contrat	14/04/2026	406.87 €	CONTY	Contrat de maintenance	23/04/2026
3	Devis	15/04/2026	105.6	CONTY	Batterie de rechange PC portable	23/04/2026
4	Devis	09/04/2026	643.64	CAAHMRO	Terreau	23/04/2026
5	Devis	16/04/2026	74.04 €	DMC DIRECT	écharpe adjoint	23/04/2026

5- Délibération 25.04.2026 : concernant la désignation d'un représentant CNAS

Monsieur le Maire rappelle que la commune est adhérente au CNAS, Comité Nationale d'Action Sociale, dont les agents bénéficient pour différentes prestations, notamment : des prêts, le plan d'épargne Chèques-vacances, des places de cinéma à prix réduits, etc.

Dans ses statuts, le CNAS prévoit la désignation d'un délégué local représentant les élus et d'un représentant des agents, pour siéger à l'assemblée départementale annuelle afin de donner un avis sur les orientations de l'association, d'émettre des vœux sur l'amélioration des prestations offertes et de procéder à l'élection des membres du bureau départemental, des délégués départementaux et des membres du conseil d'administration.

Le délégué représentant les élus au sein du CNAS est désigné parmi les membres du Conseil municipal.

Sur proposition de Monsieur Le Maire,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents,

De désigner Monsieur Jacky Pellieux représentant des élus au sein du CNAS.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

APPROUVE	POUR : 15	CONTRE :	ABSTENTION :
-----------------	------------------	-----------------	---------------------

6- Délibération 26.04.2026 : concernant la désignation d'un représentant Sarthe Habitat

Monsieur le Maire informe que le 23 mars 2026, Sarthe Habitat a envoyé un courrier notifiant de la nécessité de désigner un représentant de la collectivité à la Commission d'Attribution Logement. La désignation d'un représentant permet à la collectivité de participer au choix des candidats qui occuperont les logements de la commune.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents,

De désigner Madame Dorothee Rousseau représentante Sarthe Habitat, étant Vice-présidente de la commission actions sociales.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

APPROUVE

POUR : 15

CONTRE :

ABSTENTION :

7- Délibération 27.04.2026 : concernant la désignation des contribuables pour la CCID

Monsieur le Maire rappelle qu'à la suite du renouvellement municipal, il convient de désigner les membres de la CCID. Cette commission est composée du Maire qui en est le président de droit, ainsi que de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants. Le conseil doit valider une liste de 24 contribuables qui sera envoyée à la DDFIP de la Sarthe qui désignera les 12 commissaires à partir de cette liste.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du Conseil Municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale.

Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents,

De désigner les 24 contribuables tel que présenté dans le tableau ci-après :

Numéro	Nom	Prénom	Type de désignation
1	LEFEVRE	Stéphanie	élue volontaire
2	LEBRETON	Michel	élu volontaire
3	LEVÉ	Sébastien	élu volontaire
4	LEPELTIER	Aymeric	élu volontaire
5	MORLET	Vincent	élu volontaire

6	POIRRIER	Martine	volontaire
7	CHALIGNÉ	Catherine	volontaire
8	MORIZE	Nicole	volontaire
9	GIANNELLI	Elena	volontaire
10	TAILLET	Gilles	volontaire
11	BESNIER	Jacques	volontaire
12	MARIONNEAU	Emmanuel	volontaire
13	GOUTARD	Nadine	volontaire
14	GOUTARD	Annette	tirée au sort
15	HERIQUE	Pascal	tiré au sort
16	LEROY	Anthony	tiré au sort
17	MECHE	Stéphane	tiré au sort
18	PAPIN	Céline	tirée au sort
19	PAULAIN	Sylvie	tirée au sort
20	AUBIER	Franck	tiré au sort
21	ROMMÉ	Mickael	tiré au sort
22	TROUILLET	Sylvie	tirée au sort
23	CHEVET	Pauline	tirée au sort
24	BUON	Aurélien	tirée au sort

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

APPROUVE

POUR : 15

CONTRE :

ABSTENTION :

8- Délibération 28.04.2026 : donnant mandat au Centre de Gestion concernant l'assurance statutaire

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le code des assurances,

Vu l'article 26, alinéa 5, de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application du deuxième alinéa de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion de la fonction publique territoriale.

EXPOSÉ

En leur qualité d'employeur, les collectivités et établissements publics territoriaux affiliés sont soumis à diverses charges financières liées à la protection de leurs agents en matière de maladie, d'accident, d'invalidité ou de décès. L'assurance statutaire permet d'atténuer de telles charges.

Depuis 2003, le Centre de gestion de la Sarthe a souscrit pour le compte des collectivités et établissements publics territoriaux du département qui en ont fait la demande des contrats d'assurance garantissant contre les risques financiers liés à la maladie, la maternité, les accidents de service et le décès des agents relevant de la CNRACL et de l'IRCANTEC sur le fondement de l'article 26, alinéa 5, de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, encore applicable.

Le dernier contrat groupe souscrit arrive à échéance le 31 décembre 2026. Le Conseil d'administration du Centre de gestion a, par une délibération du 3 mars 2026, décidé de renouveler ce contrat pour son compte et le compte des collectivités et établissements publics territoriaux affiliés intéressés et lancer la mise en concurrence d'un nouveau contrat pour la période 2027-2030.

Ce contrat géré sous le régime de la capitalisation, qui prendra effet au 1er janvier 2027, couvrira tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : décès, accident / maladie imputable au service, maladie ordinaire, longue maladie / maladie de longue durée, maternité-paternité-accueil de l'enfant, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité;
- agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : accident du travail / maladie professionnelle, maladie ordinaire, maladie grave, maternité-paternité-accueil de l'enfant, temps partiel thérapeutique.

La mutualisation des risques permettra de renforcer l'attractivité auprès des organismes d'assurances, d'optimiser la tarification des risques et de piloter au mieux les risques et les données de consommation médicale.

Afin de se joindre au lancement de la procédure de mise en concurrence, d'être intégré au cahier des charges préparé par le Centre de gestion et de profiter à terme des bénéfices de la mutualisation, les collectivités et établissements publics territoriaux intéressés sont invités à donner mandat au Centre de gestion de la Sarthe d'organiser et réaliser cette mise en concurrence visant à la sélection d'un organisme d'assurance statutaire en conformité avec le code de la commande publique et conclure le contrat groupe.

À l'issue de la consultation, le niveau de garantie et les taux de cotisation seront communiqués aux collectivités et établissements publics territoriaux ayant donné mandat au Centre de gestion, qui conserveront l'entière liberté d'accepter ou non d'adhérer au contrat d'assurance proposé par le Centre de gestion, qui ne perçoit aucun frais de gestion. La décision d'adhérer au contrat proposé fera l'objet d'une délibération ultérieure.

DÉLIBÉRÉ

Après discussion, le Conseil Municipal :

Décide de donner mandat au Centre de gestion de la Sarthe pour se joindre à la procédure de mise en concurrence visant à la sélection d'un organisme d'assurance statutaire en conformité avec le code de la commande publique et conclure le contrat groupe à compter du 1er janvier 2027,

Prend acte que le niveau de garantie et les taux de cotisation lui seront communiqués préalablement à sa décision de rejoindre ou le contrat d'assurance proposé par le Centre de gestion de la Sarthe.

APPROUVE

POUR : 15

CONTRE :

ABSTENTION :

9- Délibération 29.04.2026 : demande d'aide financière concernant un projet de BTS

Présentation projet « BTS ACS'Agri » : mail + fresque

La commune a été contactée par des élèves en BTS au CFA de la Germinière. Ils ont le projet de créer une fresque dans une exploitation, la ferme des Jenvries, pour l'obtention de leur examen. Ils demandent un financement auprès de la commune.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal décide :

D'octroyer une aide financière d'un montant de 100 €.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

APPROUVE

POUR : 11

CONTRE :

ABSTENTION : 4

Informations diverses

Organisation générale

- La note de présentation jointe à la convocation des conseils municipaux sera désormais systématiquement concise. Elle fera certainement l'objet de modifications entre son envoi et la tenue du conseil.
- Il est demandé aux vice-présidents des commissions de transmettre, dans les meilleurs délais, un courriel récapitulatif des points les concernant, afin de permettre leur intégration dans les notes de présentation.

Ressources humaines

- Point CNAS : un ancien agent, ayant travaillé sur la commune de 2011 à 2013, continue à bénéficier du CNAS en tant que retraité. Cela représente 144€ par an pour la commune.

Monsieur le Maire propose de le supprimer des bénéficiaires et de rajouter l'agent d'entretien des locaux, qui n'en bénéficie pas actuellement (pour 222 € par an).

Concernant la suppression de l'ancien agent 2 élus sont contre. Concernant le rajout de l'agent d'entretien, les élus y sont favorables à l'unanimité des membres présents (Messieurs CANTIN et LEVÉ n'étant pas arrivés et Monsieur COLAS s'étant abstenu, étant arrivé au moment de l'exposé des faits).

- Point emploi administratif

Le contrat à 10h hebdomadaire pour l'accueil se termine en mai. Après analyse du poste de travail, le nombre d'heure semble surestimé pour les tâches demandées. La secrétaire de mairie se propose d'absorber les missions de cet emploi en plus des siennes. Les élus sont favorables à cette demande et souhaitent faire un essai jusqu'à la fin de l'année. Au vu de l'évolution du poste de travail, une augmentation de l'IFSE sera appliquée.

Monsieur le Maire souhaite effectuer l'achat d'un ordinateur portable et de l'équiper des logiciels adaptés pour effectuer des tâches administratives à distance.

Bilan ouverture Mairie

Présentation des tableaux de suivi des derniers mois.

Mois	Appels	Visites
Décembre (congés)	19	31
Janvier	41	57
Février	30	33
Mars	35	23

- Monsieur Laudereau demande, de manière générale, quels sont les sujets les plus fréquents ? À première vue, il s'agit des sujets concernant la salle polyvalente, l'état civil ainsi que l'urbanisme. Lors d'événements particuliers, comme la distribution des bacs ordures ménagères ou encore les élections, il y a un pic de recensé concernant ces appels et visites là.

SIVOS

Le conseil d'installation du SIVOS a eu lieu le mercredi 15 avril. Madame Stéphanie Lefevre a été élue Vice-présidente. Le Président est Monsieur Gaëtan Geffroy.

Document unique

Pour élaborer le document unique nous pouvons être accompagnés par une référente de Santé au Travail 72, gratuitement. Une référente de secteur viendra une matinée pour la première rencontre.

Champ Blanc

- Une date est à prévoir en septembre pour le repierrage de la route de Champ Blanc.

Monsieur le Maire donne des exemples de prix concernant les pierres à prévoir :

- Calibre des pierres en 0/20, type secondaire = 24 € HT livré la tonne,
- Type primaire = 22 € HT livré la tonne.

Une subvention ADVC est en cours concernant l'enrobé.

Il est nécessaire de prévoir deux dates en fonction des conditions météorologiques, les travaux ne pouvant être réalisés en cas de pluie. Les samedis 19 et 26 septembre ont été retenus. Le rendez-vous est fixé à 8h00. Un arrêté de déviation sera mis en place. Monsieur Morlet se chargera de louer un rouleau, en privilégiant une option sans livraison afin de limiter les frais de transport. Une équipe de bénévoles devra également être constituée, il faut prévoir une vingtaine de personnes.

Monsieur Lepeltier pense qu'il faut prévoir 30 tonnes, il alerte également sur le calibre des pierres choisies, il les pense trop petites. Il conseille les entreprises « TP Ouest » (à La Milesse) et « C&V Terrassement » (à Joué l'Abbé) pour les devis. Possibilité d'établir des devis sans transport.

- Travaux à prévoir sur une parcelle concernant le détournement d'un fossé (Chenardière) :

Exposé des faits par Monsieur Lepeltier : historique des fossés, explication des problèmes d'inondations.

Monsieur le Maire indique avoir demandé un devis à Monsieur Champclou pour venir creuser les tranchées, 200 TTC. Un devis comparatif chez « PUM » ? est envisagé.

La date des travaux est fixée au samedi 9 mai.

Il convient de prévoir l'achat d'aquatubes en diamètre 400. Monsieur le Maire présente deux propositions tarifaires. Un élu souligne la nécessité d'anticiper une éventuelle hausse des prix et recommande de ne pas différer cet achat. Par ailleurs, un problème est signalé concernant l'aquatube installé sur le chemin pédestre « Saint Gilles ». Il est proposé de profiter de la commande en cours pour acquérir également le matériel nécessaire à ce site. Monsieur Lebreton signale qu'il doit rester des aquatubes en réserve, Monsieur le Maire va le vérifier.

- Discussion autour de l'élagage des fossés. Monsieur le Maire explique que des devis sont en cours auprès de l'association « les Ateliers Estim ». Monsieur Lebreton souhaite que des devis comparatifs soient demandés à l'entreprise « Louvard ».

Travaux de la Mairie

Bilan des travaux concernant la Mairie effectués par l'entreprise « Paysages Julien & Legault ». Présentation d'un nouveau devis.

Un problème de facturation est signalé : deux dalles auraient été comptabilisées en trop, sur une facture déjà réglée. Il conviendra donc de demander une révision à la baisse du devis en cours. Des photos sont en attente de réception suite au rendez-vous avec Monsieur le Maire. Par ailleurs, Monsieur Lepeltier propose de solliciter un devis portant uniquement sur la fourniture des dalles, la pose pouvant être assurée par des élus et des bénévoles.

Monsieur le Maire indique avoir remarqué le décollement de dalles sur le parvis de la Mairie.

EduRénov

Piloté par la Banque des Territoires, le programme EduRénov accompagne les collectivités territoriales dans la rénovation de leurs bâtiments scolaires, éducatifs et sportifs.

Inscription à prévoir en urgence. Elle sera faite demain.

« SURE »

Le Service Unique pour la Rénovation Énergétique (SURE) est un service public, espace France Rénov' mis en place par le Pays du Mans.

Il conseille les propriétaires, copropriétaires et locataires dans leurs projets de rénovation énergétique. Ainsi, grâce au service de rénovation énergétique logements – SURE, ils bénéficient d'un service NEUTRE & GRATUIT pour :

- Améliorer le confort au quotidien grâce à des logements mieux isolés et plus performants.
- Comprendre et prioriser les travaux de rénovation, afin d'agir là où c'est le plus efficace.
- Obtenir des conseils techniques personnalisés adaptés à chaque situation et au logement.
- Être conseillé dans la recherche de financements et subventions (MaPrimeRénov', aides locales, etc.) pour alléger le coût des travaux.
- Enfin, orienter vers des professionnels qualifiés présents sur le territoire du Pays du Mans pour garantir la qualité des rénovations.

Réunion publique

À la suite de l'installation de la nouvelle équipe municipale, il convient de prévoir la date concernant la réunion publique annoncée dans la profession de foi.

- Le vendredi 9 octobre 2026 à 20h30, est envisagé, cette date reste toutefois à confirmer.

La date sera annoncée aux administrés en septembre.

Vente d'herbe

Chaque année, la commune procède à une vente d'herbe sur des parcelles communales au profit des agriculteurs locaux. Les modalités d'attribution restent toutefois à définir.

Actuellement, une réunion est organisée annuellement en présence des agriculteurs de la commune et des élus afin de fixer le prix de vente du foin pour chaque parcelle. À l'issue de cette concertation, une délibération est adoptée par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire souhaite envisager la mise en place d'une convention pluriannuelle, par exemple sur une durée de trois ans.

Monsieur Lebreton fait part de ses inquiétudes concernant la récurrence des attributions, constatant que, d'une année sur l'autre, les mêmes parcelles sont souvent attribuées aux mêmes agriculteurs. Selon lui, cette situation pourrait être assimilée à un bail implicite.

Monsieur Lepeltier s'interroge sur l'applicabilité de ce risque juridique dans le cas d'une commune.

Le cas échéant, certaines pratiques, telles que l'instauration d'une année blanche ou la rotation annuelle des attributaires, sont envisagées si cela serait de nature à sécuriser juridiquement la commune.

Deux élus se questionnent sur l'utilisation d'engrais sur des terrains communaux.

Il convient de prévoir une réunion en décembre pour organiser la vente d'herbe 2027.

Présentation Paysages de nos Villes et Villages fleuris

Démarche départementale « Paysages de nos Villes et Villages Fleuris » qui permet d'accompagner les communes dans leurs actions d'amélioration de la qualité de vie à travers le fleurissement, le paysage et le végétal. Il est possible dans ce cadre de bénéficier de conseils, d'informations et lancer un projet motivant pour la commune. Il s'agit d'une démarche volontaire et gratuite.

Après inscription auprès de Sarthe Tourisme, l'agence, accompagnée d'un jury professionnel, se déplacera dans la commune afin d'observer et d'analyser le terrain au regard des critères de sélection du label Villes et Villages Fleuris. À l'issue de cette visite, la commune pourra être distinguée par l'attribution de 1 à 5 pétales. Les collectivités obtenant 5 pétales pourront être présentées, en 2027, au jury régional afin de candidater à l'obtention de la première fleur.

À l'unanimité, les élus ne sont pas intéressés par cette démarche.

Urbanisme

La propriétaire de « l'Ame stram gram » souhaite entreprendre des travaux pour réhabiliter les toits de ses bâtisses. Monsieur le Maire se charge de l'informer que si changement des matériaux, il faudra réaliser une déclaration préalable.

Dossier terrain commune

Un administré a rencontré Monsieur le Maire afin d'exprimer son souhait d'acquérir une parcelle privée située sur la commune. Par ailleurs, un second administré a empiété sur un chemin communal sur une surface d'environ 2 mètres par 5.

Le premier administré sollicite l'intervention de la mairie en tant qu'intermédiaire, dans le but de faciliter l'acquisition du terrain convoité, en proposant en contrepartie un échange avec une autre parcelle au bénéfice de la commune. De son côté, le second administré souhaite conserver la portion de terrain concernée.

Dans ce contexte, aucune solution amiable n'a pu être envisagée à ce stade. Monsieur le Maire se chargera d'informer le premier administré de cette situation.

Intervillages

Monsieur le Maire informe que l'événement « Intervillages » ne pourra se tenir cette année en raison des élections municipales, les délais d'organisation étant insuffisants.

Il précise que l'équipe municipale devra se prononcer rapidement sur une éventuelle participation à l'organisation de l'événement l'an prochain au sein de la commune. Une telle implication supposerait notamment l'octroi d'un soutien financier.

La communauté de communes, pour sa part, contribue à hauteur de 2 000 € pour cet événement. Une concertation avec les autres communes participantes apparaît toutefois nécessaire afin d'évaluer la pertinence du maintien du projet.

Finances

- Présentation d'un devis « EQUIP JARDIN » concernant l'achat d'une débroussailleuse et d'une tronçonneuse. Monsieur le Maire se questionne sur la pertinence de l'achat d'une nouvelle débroussailleuse, les services techniques en ayant déjà 3. Il souhaite également remplacer l'achat d'une tronçonneuse par l'achat d'un karcher.

Le montant pour l'achat d'une débroussailleuse et d'une tronçonneuse est déjà prévu au budget.

Les élus sont favorables à l'achat d'une protection concernant la débroussailleuse. Ainsi que par l'achat d'un karcher. Monsieur Colas se propose d'essayer de réparer les tronçonneuses cassées.

- Présentation d'un devis établi par l'entreprise SARL BOBET relatif à l'installation de tableaux de commande dans les candélabres, pour un montant total de 4 204,51 € TTC.

Une mise en concurrence est envisagée, incluant la possibilité de faire réaliser les travaux par une équipe d'élus et de bénévoles. À titre de comparaison, le prix unitaire du boîtier proposé par l'entreprise s'élève à 553,44 € HT, tandis qu'un modèle équivalent a été identifié sur un site marchand au prix de 215 € TTC.

Les élus sont favorables d'entreprendre les travaux par une équipe d'élus/bénévoles. Il faut prévoir l'achat du matériel pour les 4 points concernés. Celui situé au Clos de la Chapelle Saint Anne sera le premier à réaliser. Il faut prévoir un contrôle SOCOTEC à la suite des travaux.

- Présentation devis MISTERKDO : stylo Commune et polo personnalisé

Les élus ne souhaitent pas commander le stylo présenté. L'ancien était plus qualitatif. Concernant les polos pour les services techniques, ils souhaitent commander 3 polos en tailles 4XL ainsi que 5 polos en taille L et XL.

Remerciements

La commune tient à remercier Monsieur HERIQUE, apiculteur amateur, qui est intervenu le mercredi 15 avril pour un essaimage en plein bourg.

Conseiller numérique

À la suite d'une proposition de Monsieur le Maire, les élus sont favorables concernant l'intervention du conseiller numérique afin de leur montrer certaines spécificités. La date du samedi 20 juin est retenue. Une prise de contact avec le conseiller numérique va être réalisée en vue de confirmer le rendez-vous et d'approfondir le type de prestation assurée.

Point Commissions

Dans un soucis d'organisation, les Vice-Présidents des commissions, seraient-ils d'accord de notifier le secrétariat de Mairie lors d'absence prolongée ?

➤ Les élus y sont favorables.

- **Travaux – bâtiments**

Exposé de Monsieur Morlet :

Journée travaux du samedi 18 avril : Remerciements pour l'ensemble des habitants, parents d'élèves et certains élus pour leur présence précieuse.

- Montage chalet École (fin samedi 25 avril matin)
- Petit travaux d'entretien intérieur école
- reprise drainage école
- Élagage des arbres rue de la Mairie (direction La Bazoge), ainsi que Cour des Rottes, mise en place d'une protection angle église (poteau), mise de pierres Chemin de la Cheronnerie.

Sujet à venir :

- enlèvement de la classe scan suite à fermeture classe. (Fin juin)

Un élu alerte sur la fin de l'école début juillet. Monsieur le Maire indique que l'école pourra utiliser la salle polyvalente au besoin.

- Travaux sanitaires salle des fêtes

Réunion concernant ces travaux à prévoir. Il faut prévoir de bloquer les réservations de la salle polyvalente entre le 15 janvier et le 15 mars. Attention aux vœux du Maire ainsi qu'à une location le 18 mars 2027 (contrat déjà validé).

- **Sécurité**

Exposé Monsieur Colas :

Devis déjà établi par l'ancienne équipe municipale avec l'entreprise « Axione » pour un montant de 96 442 € HT.

Prise de contact téléphonique avec les communes de Joué-l'abbé et Sainte-jamme-sur-Sarthe déjà équipées.

Prise rdv avec l'entreprise Lynx électricité le jeudi 23 avril 15h30 pour un nouveau devis.

Prise de contact avec le référent sùreté du groupement de gendarmerie de la Sarthe. Accord de principe pour une réunion avec l'équipe municipale comme avec les Souilléens dans les prochains mois (Fin d'année)

Mail adressé au département pour demande de Rdv pour le carrefour de la Lande.

Point Communautaire

Installation du conseil communautaire le vendredi 10 avril 2026. Monsieur David Cholet, Maire de Soulligné sous Ballon en est le Président.

Invitation des élus à venir visiter la communauté de communes le 12 septembre de 9h à 12h.

Réunion prévu le lundi 27 avril.

Dates à retenir

Prochain Conseil Municipal : jeudi 28 mai à 20h30

Rappel du calendrier des conseils municipaux :

- Jeudi 25 juin à 20h30

Monsieur Lebreton indique s'être rendu à la réunion concernant l'installation du SIAEP. Monsieur Guelff a été réélu président. Monsieur Lebreton a été élu 1^{er} vice-président et Monsieur Dorizon 2^{ème} vice-président.

Monsieur le Maire demande aux élus s'ils sont favorables de couper l'éclairage. Les élus y sont favorables.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h34

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL **JEUDI 23 AVRIL 2026**

Numéro de délibération	Libellé de la délibération	Décision
23.04.2026	Remboursement d'un élu ayant effectué un achat pour le compte de la commune	Adoptée
24.04.2026	Désignation des délégués CLECT : Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées	Adoptée
25.04.2026	Désignation d'un représentant CNAS	Adoptée
26.04.2026	Désignation d'un représentant Sarthe Habitat	Adoptée

27.04.2026	Désignation des contribuables pour la CCID	Adoptée
28.04.2026	Délibération donnant mandat au Centre de Gestion concernant l'assurance statutaire	Adoptée
29.04.2026	Demande d'aide financière concernant un projet de BTS	Adoptée

La secrétaire de séance,
Stéphanie LEFEVRE



Le Maire,
Jacky PELLIEUX

